



Paris, le 14 novembre 2016

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'ORTHORISQ
DU 8 NOVEMBRE 2016 A PARIS**

Les adhérents de l'association Orthorisq ont été convoqués en Assemblée Générale Mixte le 8 novembre 2016 afin de valider la gestion et les comptes de l'exercice du **1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016** de l'Organisme Agréé Orthorisq selon les règles spécifiées dans ses statuts (articles 11 à 13). A cette convocation étaient joints le rapport de moral du Secrétaire Général et le rapport de gestion du Trésorier. Le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes de l'association (cabinet KPMG) ainsi que le rapport spécial du Commissaire aux Comptes (portant sur les conventions) ont été rendus accessibles à tous les adhérents sur le site internet de l'association. Les éventuelles questions devaient être posées par écrit.

A- Déroulement de l'Assemblée Générale Mixte : 12h15 à 13h45.

1°) ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE : 12h15 – 13h30

12h15 : Le Mot du Président : Henry Coudane (Nancy)

12h20 : Rapport Moral du Secrétaire Général : Bruno Tillie (Arras)

12h30 : Rapport de Gestion du Trésorier : Gilles Marcillaud (La Roche-sur-Yon) et lecture du Rapport sur les Comptes Annuels et du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes : Georges Maregiano (KPMG) sur l'exercice clos le 30/06/16

12h40 : Gestion d'Orthorisq : Philippe Tracol Cavaillon) et Eric Benfrech (Cognac)

12h50 : Bilan de la Commission Risque : Henry Coudane (Président), Oreste Ciaudo (Président délégué. Nice)

13h00 : Les Représentants des Adhérents : Pierre Devallet (Montauban), Baudouin Redréau (Toulon)

13h15 : Discussion

2°) ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE : 13h30 – 13h45

13h30 : Présentation du projet de modification des Statuts validé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 17 juin 2016, et soumis au vote des adhérents

13h40 : Questions

→ Ces communications sont accessibles sur le site de l'association (www.orthorisq.fr).

Une consultation par vote électronique a été organisée sur les différentes résolutions du **20 octobre au 13 novembre 2016** inclus. Chaque adhérent, à jour de cotisation, a reçu un courriel nominatif contenant un lien unique pour réaliser son vote.

Ce jour, le 14 novembre 2016, le résultat de cette consultation électronique a été analysé, dans les locaux de l'association. Le Président constate que 554 votes ont été validés, et donc que le quorum est atteint (pour l'AGO : 1/4 des membres de l'Association ayant voix délibérative. Pour l'AGE : majorité des 2/3 des votants, sans possibilité de pouvoir).

L'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité simple des membres votants, conformément à l'article 13 des statuts de l'Association.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité des 2/3 des votants sans possibilité de pouvoir, conformément à l'article 23 des statuts de l'Association.

B- Résultats des résolutions soumises à votes pour l'Assemblée Générale Mixte :

Assemblée Générale Ordinaire :

Conformément aux statuts de l'association, le vote issu de cette consultation a pu être validé après respect du quorum (25% des adhérents). 554 adhérents se sont exprimés (quorum 434) sur les résolutions suivantes :

- **Résolution 1** : Approbation par l'Assemblée Générale du rapport moral concernant l'exercice clos le 30 juin 2016. **Résolution approuvée à la majorité.**
- **Résolution 2** : Approbation par l'Assemblée Générale du rapport financier et du rapport du Commissaire aux Comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016 sur les comptes annuels qui présente un déficit de 5.566€. **Résolution approuvée à la majorité.**
- **Résolution 3** : L'Assemblée Générale approuve l'affectation du déficit de l'exercice clos le 30 juin 2016, s'élevant à 5.566€, en report à nouveau. **Résolution approuvée à la majorité.**
- **Résolution 4** : Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les conventions mentionnées dans ce rapport. **Résolution approuvée à la majorité.**
- **Résolution 5** : L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs pour faire, partout où besoin sera, toutes formalités légales de publicité. **Résolution approuvée à la majorité.**

Assemblée Générale Extraordinaire :

Conformément aux statuts de l'association, le vote issu de cette consultation a pu être validé après respect du quorum (la majorité des deux tiers des votants). 554 adhérents se sont exprimés (quorum 434) sur les résolutions suivantes :

- **Résolution 1** : Approbation par l'Assemblée Générale du projet de Statuts annexé à la convocation et validé par la séance du Conseil d'Administration de l'Association Orthorisq en date du 17 juin 2016.

- Résolution 2 : L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs pour faire, partout où besoin sera, toutes formalités légales de publicité. **Résolution approuvée à la majorité.**

→ *Le détail du vote des différentes résolutions est consultable sur le site internet de l'association (www.orthorisq.fr).*

L'Assemblée Générale Mixte se termine le 8 novembre 2016 à 13h45, le vote restant ouvert jusqu'au 13 novembre 2016 minuit. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.



Henry COUDANE
Président



Bruno TILLIE
Secrétaire Général